

Sujet : [INTERNET] Siaved à Douchy-les-mines

De : olivia lequimme <olivia.leq@gmail.com>

Date : 12/07/2022 10:27

Pour : pref-dcpi-enquete-publique@nord.gouv.fr

Monsieur le Préfet,

Le contenu du dossier d'enregistrement du projet de centre de tri me préoccupe au sujet de la sécurité publique.

En effet, vous ne pouvez pas ignorer le fait que le risque incendie est très élevé dans les centres de tri :

<https://www.lunion.fr/id264350/article/2021-06-10/500-m3-de-dechets-prennent-feu-au-centre-de-tri-de-muizon>

<https://www.ladepeche.fr/2021/08/26/des-dechets-stockes-dans-centre-de-tri-de-veolia-se-sont-embrases-9751459.php>

<https://www.sudouest.fr/dordogne/marcillac-saint-quentin/dordogne-le-feu-prend-dans-une-benne-d-un-centre-de-dechets-1560553.php>

<https://www.leprogres.fr/faits-divers-justice/2021/12/12/quincieux-le-centre-de-tri-des-dechets-toujours-ferme-apres-l-incendie>

<https://www.nicematin.com/faits-divers/a-cannes-le-centre-de-tri-des-tourrades-endommage-par-un-incendie-727098>

<https://www.ouest-france.fr/pays-de-la-loire/mouzeuil-saint-martin-85370/mouzeuil-saint-martin-debut-d-incendie-dans-un-centre-de-tri-6074046>

https://www.lavenir.net/cnt/dmf20210608_01587231/important-incendie-au-centre-de-tri-de-suez

Le dossier de demande d'enregistrement traite ces dangers de manière très insuffisante. En particulier, la note d'incendie ne fournit aucune donnée sur les critères de résistance au feu des fermetures coupe-feu que ce soit en termes d'étanchéité au feu ou d'isolation thermique (Pièce n°21 du dossier d'enregistrement).

Par ailleurs, la pièce n°7 précise que les « *portes sectionnelles des 3 halles ne respectent pas le critère de résistance A2sI d0 requis. En effet, il n'existe pas sur le marché de portes sectionnelles appropriées pour l'utilisation en centre de tri de collecte sélective présentant le critère de réaction au feu requis* ».

Aucune des pièces du dossier ne précise que le bâtiment (et en particulier les murs et les portes coupe-feu)

doit impérativement être construit et exploité dans le respect des normes APSAD R15 et APSAD R16 en vigueur alors que cela s'avère indispensable pour pouvoir réduire l'exposition des populations et des salariés au risque d'incendie et assurer la protection de la sécurité publique.

Ceci est d'autant plus inquiétant que les pièces du marché de construction du centre de tri (CCTP et plans) font référence à l'ancienne version des normes APSAD R15 et APSAD R16 (juillet 1985) alors qu'ils auraient dû faire référence à la nouvelle version des normes APSAD R15 et APSAD R16.

Le bâtiment actuel n'est pas conforme à la nouvelle version de ces normes et devrait faire l'objet de travaux de modification de la charpente et de la structure extérieure de grande ampleur afin d'y intégrer les murs coupe-feu.

En l'état, le projet de centre de tri ne devrait pas être autorisé car il comporte un risque d'atteinte très élevé à la sécurité publique des habitants de Douchy-les-Mines.